



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8362^e séance

Mercredi 26 septembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Trump/ M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Morales Ayma
Chine	M. Wang Yi
Côte d'Ivoire	M. Kablan Duncan
Éthiopie	M. Negewo
Fédération de Russie	M. Lavrov
France	M. Macron
Guinée équatoriale	M. Obiang Nguema Mbasogo
Kazakhstan	M. Abdrakhmanov
Koweït	M. Al Sabah
Pays-Bas	M. Rutte
Pérou	M. Vizcarra Cornejo
Pologne	M. Duda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} May
Suède	M ^{me} Wallström

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Non-prolifération des armes de destruction massive

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le Président (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de présider la présente séance du Conseil de sécurité. C'est un honneur pour moi aussi de souhaiter la bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement, aux Ministres et aux autres dirigeants et représentants ici présents avec nous dans la salle. Je souhaite aussi une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général António Guterres, et je le remercie de se joindre à nous.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Président des États-Unis d'Amérique.

C'est un insigne honneur pour moi que d'être ici aujourd'hui, à l'occasion de la présente séance du Conseil de sécurité, pour débattre d'une question pressante concernant la lutte contre la prolifération d'armes chimiques, biologiques et nucléaires meurtrières et leurs vecteurs. Les pays du monde reconnaissent depuis longtemps que certaines armes sont si dangereuses et peuvent infliger tant d'indicibles souffrances que nous tous avons un intérêt vital à empêcher leur mise au point, leur propagation et leur utilisation.

Depuis mon entrée en fonctions, les États-Unis ont pris des mesures audacieuses pour faire face à ces menaces sinistres. Nombre d'entre nous mettent, à juste titre, l'accent sur les dangers des armes nucléaires, mais nous ne devons jamais oublier le risque posé par les armes biologiques et chimiques. Les États-Unis ont été l'un des premiers pays à renoncer unilatéralement à l'utilisation d'armes biologiques, et depuis la Première Guerre mondiale, nous avons été à la tête des efforts internationaux de lutte contre le fléau de la guerre chimique.

Tout récemment en Syrie, nous avons par deux fois imposé des sanctions sévères au régime d'Assad, qui avait utilisé des armes chimiques contre des civils innocents. Je voudrais remercier la Première Ministre May et le Président Macron de la collaboration étroite de leurs pays à ces efforts en avril dernier. Les massacres commis par le régime syrien sont été rendus possibles

par la Russie et l'Iran. Le régime iranien exporte la violence, la terreur et les troubles. Il s'est procuré illicitement du matériel sensible pour promouvoir son programme de missiles balistiques et il dissémine ces missiles dans tout le Moyen-Orient. Le régime est le principal parrain mondial du terrorisme et il attise les conflits dans toute la région et bien au-delà. Un régime avec ces antécédents ne doit jamais pouvoir posséder une arme nucléaire.

C'est pourquoi j'ai annoncé au début de l'année que les États-Unis allaient se retirer de l'accord conclu avec l'Iran sur le nucléaire. Cet accord, qui est horrible et ne bénéficie qu'à une seule partie, a permis à l'Iran de poursuivre sur la voie menant à l'acquisition d'une bombe nucléaire et a offert au régime une planche de salut financière au moment où il en avait le plus besoin. Il était aux abois et avait besoin de liquidités, et nous les lui en avons données. Durant les années qui ont suivi la signature de l'accord, l'agressivité de l'Iran n'a fait que croître. Le régime a utilisé les fonds qu'il s'est procuré grâce à l'accord pour soutenir le terrorisme, construire des missiles capables d'emporter des têtes nucléaires et fomenter le chaos.

Après leur retrait de l'accord, les États-Unis ont recommencé à imposer à l'Iran des sanctions liées à aux activités nucléaires. Ces sanctions entreront pleinement en vigueur début novembre. Elles seront pleinement appliquées. Par la suite, les États-Unis imposeront d'autres sanctions, on ne peut plus sévères, afin de contrer toute la gamme du comportement malveillant de l'Iran. Tout individu ou entité qui ne s'y conformera pas en subira les conséquences les plus sévères. Je demande à tous les membres du Conseil de sécurité d'œuvrer avec les États-Unis pour faire en sorte que le régime iranien change de comportement et n'acquière jamais la bombe nucléaire.

Cela dit, je voudrais remercier l'Iran, la Russie et la Syrie, qui, à ma demande insistante et pressante, ont ralenti substantiellement leur offensive contre la province d'Edleb et les 3 millions de personnes qui s'y trouvent, afin de liquider 35 000 terroristes ciblés. Qu'ils liquident les terroristes; mais j'espère que la retenue se poursuivra une fois les terroristes liquidés. Le monde les regarde. Je remercie aussi la Turquie d'avoir aidé à négocier la retenue. Les États-Unis ont les moyens et la volonté d'aider à régler ce problème pour sauver des centaines de millions de vies, peut-être même davantage. Nous sommes disposés à le faire.

Dans l'allocution que j'ai prononcée hier devant l'Assemblée générale, j'ai réaffirmé l'engagement de mon Administration à construire un avenir plus juste et plus pacifique (voir A/73/PV.6). Malheureusement, nous avons découvert que la Chine essayait de s'ingérer dans nos affaires, en vue d'influer sur les résultats des prochaines élections prévues en novembre, contre mon Administration. Ils ne veulent pas que moi, ou nous, gagnions les élections, car je suis le premier Président à avoir jamais défié la Chine sur le commerce. Nous sommes en train de gagner cette bataille commerciale, et à tous les niveaux. Nous ne voulons pas qu'ils se mêlent de nos affaires ou qu'ils s'immiscent dans nos prochaines élections.

Comme je l'ai aussi dit hier, nous avons vu le résultat des efforts historiques visant à ouvrir de nouvelles voies de la paix sur la péninsule coréenne. C'est quelque chose dont nous sommes très fiers. Je suis heureux de dire que la Corée du Nord n'a effectué aucun tir de missiles depuis novembre dernier. Elle n'a procédé à aucun essai nucléaire depuis septembre dernier. Et les otages nous ont été remis. Qui plus est, les restes des héros américains sont en train d'être rapatriés.

En juin, à un sommet historique tenu avec lui à Singapour, le Président Kim Jung Un a réaffirmé son engagement en faveur d'une dénucléarisation complète. La semaine dernière, le Président Kim a réitéré cet engagement au Président Moon durant leur troisième sommet, et à moi-même dans une lettre au contenu très puissant qu'il m'a adressée. Je pense que nous parviendrons à un accord, mais malheureusement, pour que ces progrès se poursuivent, nous devons continuer d'appliquer les sanctions existantes imposées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions, jusqu'à ce que la dénucléarisation ait lieu.

Cependant, nous avons remarqué que certains pays sont déjà en train de violer ces sanctions de l'ONU. Cela englobe les transbordements illégaux, qui doivent prendre fin immédiatement. La sécurité de la péninsule coréenne, de la région et du monde dépend du plein respect des résolutions du Conseil de sécurité. C'est très important.

Plus important encore, cela dit, je crois que le Président Kim Jong Un, un homme que j'ai appris à connaître et que j'apprécie, veut la paix et la prospérité pour la Corée du Nord. Beaucoup de choses, dont personne n'est au courant, se passent en coulisses, à l'écart des médias, mais elles se passent quand même et de manière très positive. Je pense donc que la

communauté internationale recevra de très bonnes nouvelles en provenance de Corée du Nord dans les mois et les années à venir.

J'apprécie également ce que le Président Moon, de la Corée du Sud, a dit à mon propos hier soir dans des entretiens télévisés. Je suis très honoré de travailler avec le Président Moon. De même, c'est un plaisir et un honneur que de travailler avec le Président Xi, de la Chine, et le Premier Ministre Abe, du Japon. Chacun de nous suit l'exemple d'innombrables dirigeants mondiaux, diplomates et fonctionnaires venus à l'ONU avec à l'esprit le même noble objectif : bâtir un avenir digne des patriotes – des vrais patriotes – qui ont sacrifié leurs vies pour nos nations et pour notre avenir. Pour réussir, nous avons besoin de l'engagement de toutes les nations représentées dans cette salle. Ensemble, nous pouvons remplacer les horreurs de la guerre par les bienfaits de la sécurité et la belle promesse de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite maintenant S. E. M. Emmanuel Macron, Président de la France, à prendre la parole.

Le Président Macron : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence américaine du Conseil de sécurité de nous avoir réunis aujourd'hui pour traiter de l'importante menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue, en effet, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Je remercie le Secrétaire général pour sa présence à cet échange.

La première question sur ce sujet qui me vient à l'esprit, en contemplant, si nous nous parlons franchement, nos divisions de l'année écoulée sur des sujets aussi importants que le nucléaire iranien ou l'usage d'armes chimiques par le régime syrien, est tout simplement : « Que voulons-nous, nous, États membres du Conseil de sécurité, encore faire ensemble? ».

Le régime de non-prolifération, qu'il organise la maîtrise des armements atomiques pour limiter le risque de guerre nucléaire ou qu'il impose l'interdiction absolue de certaines armes pour que nos populations soient à jamais protégées de l'horreur de la guerre des gaz ou des armes bactériologiques, est une construction relativement récente, arrivée à maturité dans les années 90. C'est le fruit des drames du XX^e siècle, de la ferme détermination de nos prédécesseurs, de leur vision du bien de l'humanité et de leur esprit de responsabilité. Cet édifice repose sur des concessions mutuelles, des

interdépendances et une confiance réciproque que nous avons bâtie à cette occasion. En un mot, sur une approche multilatérale de la sécurité.

Notre responsabilité, je le crois profondément aujourd'hui, ce que nous devons à ceux qui nous ont précédés comme aux populations dont nous avons la charge, c'est de préserver et de renforcer ce régime à un moment où il est profondément mis à l'épreuve. Les États membres du Conseil doivent être exemplaires à cet égard, et, à mes yeux, sur ce sujet sans doute encore plus qu'un autre, être unis.

Unis, nous l'avons été de façon remarquable sur la question de la Corée du Nord, la dernière fois en décembre 2017 avec la résolution 2397 (2017). La gestion de cette crise, le Président des États-Unis d'Amérique vient de le rappeler, connaît aujourd'hui une nouvelle étape grâce à son initiative de dialoguer directement avec le Président du Parti du travail de Corée. La France salue et soutient ces efforts, ainsi que ceux menés par la Corée du Sud, que le Président des États-Unis a rappelés.

À aucun moment le Conseil de sécurité ne doit perdre de vue que la Corée du Nord continue de représenter une menace nucléaire et balistique pour la région et pour le monde. La France attend du régime de Pyongyang des gestes concrets, démontrant sa volonté réelle de s'engager dans un processus de démantèlement de son programme nucléaire et balistique de façon complète, vérifiable et irréversible. Dans l'attente de ces gestes, le dialogue doit s'accompagner d'une application rigoureuse des sanctions décidées par le Conseil. Et là, nous fûmes unis.

Unis, nous l'étions sur la question de l'Iran avec la résolution 2231 (2015). Mais c'était en 2015. Depuis, les trajectoires des États signataires du Plan d'action global commun ont divergé. Pourtant, je le redis ici, nous conservons tous autour de cette table, j'en suis convaincu, le même objectif : empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire et garantir par un strict contrôle international la finalité pacifique de son programme. Le Plan d'action global commun est imparfait, mais il est un pas déterminant dans cette direction.

Alors qu'une grave crise de confiance a été ouverte par la réimposition de sanctions extraterritoriales américaines, Téhéran continue de respecter ses obligations nucléaires. Cette situation doit être confortée par un respect de toutes les dispositions du Plan d'action global commun et de la résolution qui l'endosse, et qui

vaut pour tous les membres de l'ONU – et pas seulement pour la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Nous devons aussi aller plus loin que le cadre actuel, et je l'ai déjà dit ici même il y a un an (voir A/72/PV.4). C'est pourquoi je partage les finalités qui ont été rappelées par le Président des États-Unis d'Amérique, même si nous pouvons diverger sur la méthode quant au Plan d'action global commun. Je considère pour ma part que nous devons bâtir ensemble une stratégie de long terme pour la gestion de cette crise, qui ne peut se réduire à une politique de sanctions et de « containment ». Les bases d'une nouvelle négociation doivent être posées sur, premièrement, l'encadrement du nucléaire iranien au-delà de 2025-2030, complément indispensable à ce qui avait été obtenu en 2015; deuxièmement, la question de l'augmentation par l'Iran de la portée et de la précision de son arsenal de missiles, et donc l'encadrement de son activité balistique; et, enfin, troisièmement, la stabilité régionale. Ce sont l'ensemble de ces sujets qui peuvent constituer une action utile de la communauté internationale pour réduire les risques de la région et réussir à obtenir la finalité que nous poursuivons tous, que jamais l'Iran ne se dote de l'arme nucléaire.

Unis, nous l'étions sur l'élimination des armes chimiques syriennes, avec la résolution 2118 (2013). Mais c'était en 2013. Depuis, les menaces pour la crédibilité de la norme d'interdiction se sont accumulées. La réapparition des armes chimiques lors des offensives du régime syrien, alors que Damas avait adhéré à la Convention sur les armes chimiques et déclaré son programme, n'a pas rencontré la détermination nécessaire du Conseil. Daech a, lui, utilisé ces armes en Syrie et en Iraq.

En février 2017, en Malaisie, un membre de la famille dirigeante nord-coréenne a été assassiné à l'aide d'un agent neurotoxique puissant, le VX. Et cette année, c'est sur le territoire du Royaume-Uni, et donc de l'Union européenne, qu'un autre agent neurotoxique a été employé, tuant une personne et en blessant quatre autres. La France rappelle ici qu'elle partage l'analyse britannique selon laquelle il n'y a pas d'autre explication plausible que celle de la responsabilité de la Russie, et appelle cette dernière à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser cette menace.

La France a lancé le 23 janvier 2018 un partenariat international contre l'impunité de l'utilisation d'armes chimiques, que tous les États sont invités à rejoindre. Elle a dû agir également, et je veux ici remercier le Président Trump et la Première Ministre May, en lien avec les

États-Unis et le Royaume-Uni, contre les capacités chimiques syriennes. Elle œuvre au renforcement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, par la mise en place d'un nouveau mécanisme d'enquête et d'attribution, qui est indispensable.

La France travaillera inlassablement à l'unité du Conseil sur les questions de non-prolifération. Nous devons rester unis, car ces dernières années, à chaque fois que nous avons brisé l'union, c'est aux dépens de nos principes et de notre efficacité collective. C'est une condition de notre légitimité en tant que membres permanents et non permanents. Nous devons l'être aussi parce que la dissémination des technologies porte en germe de nouvelles menaces à la paix qui nous concernent directement.

Le développement de missiles intercontinentaux par la Corée du Nord doit nous interroger. Jusqu'à présent, seuls quelques États disposaient de ces puissants armements, ce qui leur imposait une responsabilité particulière. À l'avenir, si un contrôle suffisant n'est pas assuré par tous, et si la Corée du Nord prolifère, combien de pays en disposeront?

Au Moyen-Orient, l'assistance balistique apportée au Hezbollah et aux houthistes constitue un développement nouveau et préoccupant. Elle doit cesser avant que ces entités ne déstabilisent plus gravement une région sous tension.

La lutte contre Daech a confirmé l'intérêt des groupes terroristes pour les armes de destruction massive. La menace d'un terrorisme nucléaire ou radiologique n'a pas disparu, en dépit du leadership dont ont fait preuve les États-Unis dans ce domaine avec les sommets sur la sécurité nucléaire. La France appelle à la poursuite de la coopération internationale, plus que jamais nécessaire.

La France continuera de respecter strictement ses engagements au titre du régime international de non-prolifération et à renforcer les différentes institutions qui en forment l'ossature. Elle continuera en particulier de soutenir les efforts des Nations Unies et de ses experts, et portera les enjeux de la lutte contre la prolifération nucléaire, chimique, biologique et balistique lors de sa présidence du G7 en 2019. Mais j'en appelle pour cela à notre unité et à notre esprit de responsabilité, car ce régime de non-prolifération est la colonne vertébrale de notre système de sécurité collective. Nous l'avons bâti décennie après décennie. Il est encore jeune. Il requiert

notre mobilisation, notre esprit de responsabilité et notre unité.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent S. E. M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, à prendre la parole.

Le Président Duda (*parle en anglais*) : La situation actuelle en matière de sécurité n'est pas encourageante. Les tensions aux niveaux mondial et régional font peser une menace sur l'ordre international existant, y compris les régimes de non-prolifération et de maîtrise des armements. En fait, nous sommes témoins de la décomposition progressive de ces régimes depuis quelque temps. Ils sont régulièrement remis en question par des acteurs non étatiques, mais plus inquiétant, ils sont également sapés par certains États.

Avant d'aborder le problème des armes nucléaires, je voudrais tout d'abord appeler l'attention des membres du Conseil sur un autre type d'armes de destruction massive qui figurent à nouveau en tête des priorités mondiales. Je parle des armes chimiques. Soyons clairs : tout emploi d'une arme chimique est un crime. Peu importe qu'elle soit employée à grande échelle par des régimes non démocratiques contre leur propre peuple pour asseoir leur pouvoir ou qu'elle soit employée par vengeance contre des personnes se trouvant à l'étranger dans le cadre du terrorisme d'État. S'il s'agit d'un crime, cela signifie que l'obligation principale de la communauté internationale est définie par l'ordre fondé sur des règles : les criminels doivent être traduits en justice.

Aucun emploi d'armes chimiques ne saurait rester impuni, car de tels actes portent non seulement atteinte au sens fondamental de la justice, mais affaiblissent également les régimes de non-prolifération et de désarmement et par conséquent, mettent en péril notre sécurité à nous tous. Les attaques brutales, qui visent essentiellement des civils, ont toutes le même objectif : intimider la communauté internationale. La communauté des Nations Unies ne peut pas accepter de telles méthodes. Notre inaction ne fera qu'encourager les auteurs de ces attaques. J'espère que la mise au point du nouveau mécanisme de sanctions de l'Union européenne, dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, nous permettra comme il se doit d'exercer une pression sur les auteurs de tels actes, aujourd'hui et à l'avenir, et de les dissuader de commettre ces actes inacceptables.

Nous espérons tous que la Convention sur les armes chimiques permettrait d'interdire effectivement les armes chimiques. Nous devons appuyer fermement les règles et normes que nous avons adoptées, qui constituent les piliers de l'ordre international. Dans ce contexte, je voudrais indiquer que, comme les années précédentes, la Pologne présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution sur l'application de la Convention sur les armes chimiques. Il importe au plus haut point de préserver l'intégrité de ce régime. Par conséquent, nous appelons tous les États Membres à faire en sorte que l'ensemble de la communauté internationale appuie fermement, sans équivoque et dans l'unité l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques et les efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Le deuxième point que je voudrais mettre en exergue concerne la prolifération des armes nucléaires. Je voudrais faire trois observations à ce sujet.

Premièrement, nous savons tous qu'il est impossible d'acheter les armes nucléaires sur le marché libre. Par conséquent, tout acte de prolifération de ces armes constitue un échec pour la communauté internationale et pour l'ordre mondial fondé sur des règles. En outre, nous ne devons pas oublier que de tels actes impliquent toujours non seulement l'État qui développe des capacités nucléaires, mais aussi ceux qui lui donnent les moyens d'y parvenir, à savoir la technologie, les matériaux et les ressources.

Il faut garantir impérativement, dans le cadre de tout accord visant à contrôler les programmes nucléaires, que ceux-ci sont utilisés exclusivement à des fins pacifiques. Nous avons l'obligation d'évaluer ces accords en fonction de leurs objectifs déclarés et d'agir en conséquence. Nous ne devons pas détourner le regard face à ceux qui vont à l'encontre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en fournissant les moyens permettant de développer des capacités en matière d'armes nucléaires ou en facilitant leur développement de toute autre manière.

Tous les pays participant au commerce de produits nucléaires, chimiques et biologiques à des fins pacifiques doivent appliquer des mécanismes de contrôle des exportations robustes et efficaces afin d'exercer un contrôle approprié sur les articles à double usage et d'améliorer l'efficacité des efforts de non-prolifération. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour surveiller et vérifier strictement le respect par l'Iran des engagements qu'il a pris. Je voudrais également

saisir cette occasion pour saluer le rôle essentiel que joue l'Agence dans le domaine de la non-prolifération. Le système de garanties de l'Agence est un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Deuxièmement, je me félicite de la perspective d'une dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous avons été témoins d'évolutions encourageantes, tels que les sommets intercoréens et la rencontre entre Kim Jong Un et le Président Donald Trump. Cela a permis de mettre fin aux essais de missiles et des essais nucléaires. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un grand succès de la part du Président Moon et de votre part, Monsieur le Président, et que tout le mérite vous en revient. Je vous en remercie. Toutefois, des mesures décisives n'ont pas encore été prises. Il ne sera pas possible d'instaurer une paix durable sans la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. D'ici là, la communauté internationale doit continuer à faire preuve d'unité et à exercer véritablement et constamment des pressions sur la Corée du Nord, notamment en maintenant en place le régime de sanctions de l'ONU.

Troisièmement, pour préserver la crédibilité de la communauté internationale, nous devons impérativement nous acquitter des devoirs et des obligations que nous avons assumés. Dans ce contexte, je suis attristé par l'inquiétante évolution récente de la situation sur le plan de la sécurité dans notre région d'Europe centrale et orientale.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'une violation manifeste du Mémorandum de Budapest, qui garantissait l'intégrité territoriale de l'Ukraine en échange de sa dénucléarisation pacifique et volontaire. Nous avons également entendu parler de l'utilisation d'armes nucléaires pour mettre fin aux conflits classiques. Tout aussi alarmant a été le déploiement de vecteurs à double capacité à proximité de nos frontières. Toutes ces actions ont considérablement contribué à la détérioration des conditions de sécurité.

Quelle réponse devons-nous apporter aux problèmes que je viens d'énoncer? Premièrement, il faut mettre pleinement et résolument en œuvre les traités et normes du droit international bien établis et largement reconnus; deuxièmement, il faut appuyer les travaux des mécanismes internationaux chargés de prévenir l'utilisation d'armes de destruction massive et leur faire pleinement conscience; enfin, il faut participer de

manière active et constructive aux initiatives de lutte contre la prolifération et de promotion de la transparence et de la vérification.

En 2018, mon pays a assumé la présidence de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, ainsi que de la dix-septième réunion ordinaire annuelle des États signataires du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Nous avons mis l'accent sur le renforcement de ces régimes, leur universalisation, la garantie qu'ils soient dotés de mécanismes de vérification généralisés et crédibles, la mise en œuvre de bonnes pratiques et le renforcement de la coopération internationale. Ces actions sont des objectifs à long terme de la politique de la Pologne en matière de sécurité.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois encore que la non-prolifération est un effort collectif. Pour défendre l'architecture de sécurité que nous construisons depuis des décennies et éviter le cauchemar de l'utilisation récurrente d'armes de destruction massive, nous avons besoin que tout le monde, sans aucune exception, s'engage pleinement à respecter la totalité des normes et obligations dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, à prendre la parole.

Le Président Obiang Nguema Mbasogo (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole pour la première fois devant cette instance, pour le compte et au nom de la République de Guinée équatoriale. Nous remercions les États-Unis d'Amérique d'avoir convoqué ce débat public, et nous les félicitons de la façon dont ils mènent les travaux du Conseil.

Le désarmement est l'un des objectifs les plus anciens des Nations Unies. Il fut la question de la première résolution du Conseil de sécurité (résolution 1 (1946)), adoptée le 25 janvier 1946 en vertu de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies. Soixante-douze années se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité, et, à ce jour, le monde reste plongé dans une course aux armements qui fait que de nombreux États se sentent obligés de se doter de tout type d'armes pour se défendre, et en particulier d'armes de destruction massive. En outre, ces arsenaux

nucléaires aggravent non seulement les tensions entre les États et minent les efforts de paix, mais ils menacent également l'existence même de l'humanité. Notre pays, la République de Guinée équatoriale, ne possède pas d'armes de destruction massive et n'a pas l'intention d'en posséder, et a adopté des mesures pour garantir la stricte mise en œuvre des engagements et des obligations pris avec la communauté internationale dans le domaine de la non-prolifération, en adhérant au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

La promotion du désarmement nucléaire doit être une priorité dans le programme de la communauté internationale. Dans deux ans, on célébrera les 50 ans de l'entrée en vigueur, en 1970, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, instrument international qui a permis de prévenir la prolifération d'armes nucléaires dans les pays qui, à cette date, n'en possèdent pas, mais qui n'a pas eu le même succès en ce qui concerne l'élimination, de la part des États dotés d'armes nucléaires, des arsenaux nucléaires qu'ils maintiennent, car ces États ont toujours été farouchement réticents à respecter la mise en œuvre de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Les dépenses des puissances nucléaires pour maintenir cet arsenal et, dans certains cas, le moderniser, sont supérieures au budget de l'ensemble des pays de l'Union africaine et de certaines autres régions.

La prolifération des armes de destruction massive représente une menace pour la paix et la sécurité internationales, et compromet le Conseil de sécurité dans son rôle, qui est d'œuvrer pour éviter la diffusion de la fabrication de ce type d'armes. Pour contrecarrer la prolifération et l'utilisation des armes de destruction massive, il est fondamental de mettre en œuvre et de respecter les traités internationaux de non-prolifération et la résolution 1540 (2004), d'appuyer l'Initiative de sécurité contre la prolifération et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, de respecter l'interdiction de tout essai d'armes nucléaires, et de garantir le partage d'informations entre les États et les organisations internationales, ainsi que l'application de systèmes de contrôles conjoints de vérification, d'inspection et de supervision des armes et des sites de recherches sur ce type d'armes par le Bureau des affaires de désarmement, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui doit également inclure leur sécurité et leur destruction. En outre, il faut encourager les négociations avec les États dotés d'armes nucléaires pour faire en sorte qu'ils refusent effectivement l'option des armes nucléaires,

tout en garantissant leur sécurité et en reconnaissant le droit de toutes les parties à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La République de Guinée équatoriale est très inquiète du fait que l'ONU semble être dans une situation paradoxale. Ce que l'ONU déclare et ce que chaque pays effectue véritablement dans le cadre de sa souveraineté est une mise en scène caractérisée par les mensonges, les illusions, l'hypocrisie et le manque de solidarité. Il y a tout juste deux jours, nous avons consacré un sommet extraordinaire à la pensée du dirigeant sud-africain Nelson Mandela, à l'occasion duquel nous avons tous accepté de rejeter les affrontements quels qu'ils soient et de tourner le dos à la rancœur, reconnaissant que, grâce à l'héritage qu'il nous a laissé, nous pourrions parvenir à un monde de paix, de sécurité, de développement et de bien-être pour tous. Pourtant, de nombreux États semblent opter pour une course aux armements, ce qui est contraire aux nobles idéaux du Sommet de Nelson Mandela que nous avons tous acceptés et applaudis.

Il est possible d'interdire les armes de destruction massive et d'en rendre l'utilisation impensable. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté de toutes les parties. La République de Guinée équatoriale appuie fermement la poursuite des efforts en faveur de la négociation et de l'adoption d'instruments juridiques contraignants qui conduisent à un désarmement nucléaire effectif, irréversible et vérifiable afin de parvenir à l'objectif de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires. La communauté internationale doit également se préoccuper des conséquences humanitaires et des répercussions planétaires de toute explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, et coopérer dans le domaine de la sécurité internationale afin d'éviter que les acteurs non étatiques n'acquiescent les moyens de se livrer au terrorisme nucléaire.

La République de Guinée équatoriale est attachée à l'utilisation de l'énergie nucléaire aux seules fins pacifiques et sous la supervision de l'AIEA.

Je conclurai mon intervention en soulignant que dans notre région, en Afrique, il n'y a pas d'armes de destruction massive, et elles n'ont jamais été utilisées. Pour nous, les armes de destruction massive, ce sont le trafic d'armes, le terrorisme et les conflits qui font rage sur notre continent. C'est pourquoi il est nécessaire de soutenir l'initiative de l'Union africaine et d'appuyer son souhait d'obtenir des financements pour les missions de paix dirigées par l'Afrique au cas par cas. Je lance un vibrant appel aux membres du Conseil de sécurité

pour que ce soutien se concrétise, puisqu'à terme, cela contribuera à la paix et à la sécurité internationales, objectif premier du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, à prendre la parole.

Le Président Morales Ayma (*parle en espagnol*) : La présidence du Conseil de sécurité a appelé ses membres à débattre de la non-prolifération des armes de destruction massive.

La Bolivie fait partie d'une région déclarée exempte d'armes nucléaires depuis plus d'un demi-siècle. C'est pourquoi je me dois de rappeler l'article 1 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires :

« Chaque État Partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. »

J'engage tous les États représentés autour de cette table à signer, à ratifier et à appliquer sans plus tarder ces dispositions. C'est le meilleur moyen d'éviter l'emploi de ce type d'armes, qui serait catastrophique. Il s'agit d'un devoir moral et d'une dette que nous avons envers les générations futures.

Les États Membres du système des Nations Unies sont tenus de se conformer aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, adoptée en 1945, et en particulier de régler leurs différends internationaux par le biais de mécanismes de règlement pacifique. Ils ne peuvent dans aucun différend recourir à des armes, quelles qu'elles soient. Ce sont, au contraire, la négociation, la diplomatie, le dialogue et le règlement judiciaire qui doivent orienter l'action des pays. La Bolivie est convaincue que ce n'est que de la sorte que nous parviendrons à des sociétés plus justes avec des responsabilités partagées.

Nous devons être capables de reléguer aux oubliettes du passé l'usage primitif des armes entre les peuples. Je soulignerai à titre d'exemple la contribution de la Cour internationale de Justice, principal organe juridictionnel du système des Nations Unies, dans le règlement efficace des différends entre États sous diverses latitudes et dans différentes situations. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de discuter

non seulement des conséquences des conflits armés, mais aussi et surtout de leurs causes structurelles ainsi que des véritables motivations qui sous-tendent la rupture de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que le non-respect de la justice internationale.

Prenons l'exemple de l'Iran, un pays qui a été mentionné ce matin. En 1953, les États-Unis ont financé, organisé et exécuté un coup d'État contre un Gouvernement démocratiquement élu qui, dans l'exercice de sa souveraineté, avait nationalisé son pétrole qui était aux mains d'une société anglo-américaine. Ensuite, pendant des décennies, ils ont appuyé un Gouvernement autoritaire qui permettait aux sociétés transnationales d'engranger les recettes pétrolières.

Telle était la situation jusqu'à la révolution de 1979. Maintenant que l'Iran a repris le contrôle de ses ressources, il est à nouveau assiégé par les États-Unis. La Bolivie rejette catégoriquement les mesures unilatérales prises par le Gouvernement des États-Unis à l'encontre de l'Iran. Elle condamne également leur retrait du Plan d'action global commun en usant de prétextes pour poursuivre leur politique d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays frère.

Je voudrais également parler de la région du Moyen-Orient, une région riche en ressources naturelles, mais touchée de manière disproportionnée par les invasions, les guerres et les situations d'agression injustifiée qui continuent de semer la douleur et le deuil parmi ses peuples. Cette région a été le théâtre des trois plus grandes agressions commises au XXI^e siècle. La première agression a été l'invasion illégale de l'Iraq, fondée sur le mensonge selon lequel ce pays possédait des armes de destruction massive. Cette invasion a fait plus d'un million de morts. La deuxième agression a été le renversement du Gouvernement libyen, qui a fait des dizaines de milliers de morts, sous prétexte de raisons humanitaires, et déclenché une grave instabilité politique et une crise humanitaire en Afrique du Nord qui perdurent à ce jour. La troisième agression est la guerre civile en Syrie qui, au cours des huit dernières années, a fait plus d'un demi-million de morts. Cette guerre est le résultat direct de l'ingérence et du financement de groupes armés et d'organisations terroristes qui sont opposés au Gouvernement syrien.

Ces derniers mois, les États-Unis ont démontré une fois de plus leur mépris du droit international, du multilatéralisme et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les États-Unis ont fait montre encore une fois de leur mépris envers le droit

international, le multilatéralisme et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Chaque fois que les États-Unis envahissent un pays, lancent des missiles ou financent un changement de régime, ils lancent dans le même temps une campagne de propagande qui réitère qu'ils agissent au nom de la justice, de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme, ou pour des raisons humanitaires. Je tiens à dire clairement que la démocratie n'intéresse pas les États-Unis, sinon ils n'auraient pas financé des coups d'État et soutenu des dictateurs. Ils ne menaceraient pas d'intervenir militairement contre des gouvernements démocratiquement élus, comme ils le font avec le Venezuela. Les États-Unis ne s'intéressent pas aux droits de l'homme ni à la justice, sinon ils signeraient les conventions internationales sur la protection des droits de l'homme et ne menaceraient pas les mécanismes d'enquête de la Cour pénale internationale, ne promouvraient pas le recours à la torture, ne se retireraient pas du Conseil des droits de l'homme, ne sépareraient pas les enfants migrants de leur famille et ne les mettraient pas dans des cages. Le multilatéralisme n'intéresse pas les États-Unis, sinon ils n'auraient pas quitté l'Accord de Paris ou le pacte mondial sur les migrations. Ils ne lanceraient pas des attaques unilatérales et ne prendraient pas la décision illégale de déclarer Jérusalem capitale d'Israël. Ce mépris envers le multilatéralisme est le résultat de leur désir d'exercer un contrôle géopolitique et de s'approprier des ressources naturelles.

Mes frères et mes sœurs, c'est pour toutes ces raisons que nous saluons les pays – la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Chine et la Russie – qui continuent de défendre fermement l'accord nucléaire conclu avec l'Iran; les pays qui ne sont pas sortis de l'Accord de Paris; les pays qui défendent les principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de respect du droit international et de respect des engagements pris et de la défense du multilatéralisme. La responsabilité de notre génération est de transmettre un monde plus juste et plus sûr à la génération suivante, ce qui ne sera possible que si nous travaillons ensemble à consolider un monde multipolaire aux règles communes en vue de respecter et de défendre l'ONU contre toutes les menaces.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Vizcarra Cornejo, Président de la République du Pérou, à prendre la parole.

Le Président Vizcarra Cornejo (*parle en espagnol*) : Je salue le Président Donald Trump, ainsi que les dignitaires et les hautes autorités ici présents.

Le Pérou se félicite de la convocation de cette séance de haut niveau qui a pour but d'appeler l'attention du monde et du Conseil de sécurité sur la nécessité de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Tout au long de son histoire, le Conseil est resté uni dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, conformément à la responsabilité principale que lui confère la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'action du Conseil se fonde sur l'élaboration progressive de régimes internationaux, elle-même fondée sur une série d'instruments contraignants adoptés par l'Organisation et ses États Membres. Le dernier en date est le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017, auquel nous espérons qu'un jour tous les pays, en particulier ceux qui possèdent des arsenaux nucléaires, pourront adhérer. Ce n'est pas une utopie. Grâce au Traité de Tlatelolco, l'Amérique latine et les Caraïbes sont une région exempte d'armes nucléaires, ce qui lui a permis de progresser vers la consolidation de la paix.

En tant que pays attaché aux régimes de non-prolifération, le Pérou s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent en vertu de ces instruments, ainsi que des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil. Et en tant que membres de cet organe principal, nous encourageons fortement leur plus strict respect. Nous pensons que pour assurer la paix et la sécurité internationales, il faut éliminer le risque posé par les armes de destruction massive, et que, pour cela, il n'y a pas de meilleur remède que leur non-existence. À cet égard, nous soulignons que la non-prolifération doit aller de pair avec le désarmement et une maîtrise rigoureuse des armes classiques.

De notre point de vue, cela implique, tout d'abord, de relever le défi posé par les programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée. À cet égard, nous tenons une fois de plus à saluer la diplomatie de haut niveau que votre administration, et vous-même personnellement, Monsieur le Président, avez menée en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible dans

la péninsule coréenne. Nous pensons que l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire doit également passer par le respect du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, que le Conseil a approuvé dans sa résolution 2231 (2015). D'autre part, nous devons regretter et condamner l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit syrien, ainsi que dans la ville britannique de Salisbury.

Dans ce contexte complexe et pour terminer, Monsieur le Président, nous tenons à souligner l'importance de la diplomatie, du multilatéralisme, du droit international, des mesures de confiance et de l'universalité pour renforcer les régimes de non-prolifération et de désarmement. Nous constatons que, dans de nombreux cas, ce sont les perceptions d'insécurité qui conduisent à une augmentation de l'armement et même à la mise au point de nouveaux dispositifs de guerre. Nous pensons qu'il est nécessaire de travailler sur ces perceptions afin de lutter contre la prolifération et le désarmement en investissant dans la coopération internationale et le développement, car la technologie doit servir la paix et le progrès et non la déshumanisation et la destruction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président de la Côte d'Ivoire.

M. Kablan Duncan (Côte d'Ivoire) : Je tiens d'abord à remercier la présidence américaine d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur la question de la non-prolifération des armes de destruction massive. Je voudrais également saluer la présence de Votre Excellence, Monsieur le Président, et celle des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des éminentes personnalités qui rehaussent l'éclat de cette séance dont le thème est d'une grande importance pour notre planète.

Le développement rapide des programmes nucléaires et balistiques a entraîné une prolifération d'armes de destruction massive. Ces armes alimentent la violence et les conflits, menacent la stabilité de régions tout entières et font ainsi de la question de la non-prolifération, un objectif de survie pour l'humanité. En effet, malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires, notre univers reste malheureusement encore sous leur menace permanente ainsi que celle des armes biologiques et chimiques. Il est dénombré, à ce jour, plus de 14 500 armes nucléaires dans le monde. Ces armes, qui font courir le risque d'un conflit nucléaire aux conséquences humanitaires et environnementales

irréversibles, constituent un défi réel pour notre organisation commune.

Il est également à déplorer la propension des États à investir davantage dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires mais très peu dans l'élimination de ces armes et de leurs vecteurs. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, considéré comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération est, à ce jour, mis à rude épreuve, et fait l'objet de divergences profondes lors de la Conférence d'examen tous les cinq ans. Le non-respect par certains États de leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération constitue une atteinte grave à la sécurité et pourrait favoriser l'acquisition, par les acteurs non étatiques, des armes de destruction massive.

Le problème nucléaire iranien, la situation au Moyen-Orient, notamment en Syrie, avec les allégations d'utilisation d'armes chimiques, l'usage de missiles balistiques au Yémen, ainsi que la question de la dénucléarisation dans la péninsule coréenne constituent de vrais nœuds gordiens et de réelles sources de préoccupation pour la communauté internationale. Ces situations nous interpellent sur la nécessité de mettre la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive au cœur de nos priorités. Face à cette situation, le Conseil de sécurité, garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit de continuer à assumer ses responsabilités, en matière de non-prolifération.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire appelle à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'application des différents instruments juridiques internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. À cet effet, elle invite les États Membres à s'acquitter, avec l'appui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIA), de leurs obligations internationales, découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et de leur destruction. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire, qui est partie à tous les traités et conventions importants dans le domaine de la non-prolifération, a intégré dans ses lois nationales toutes les obligations découlant de ces instruments juridiques internationaux. Dans le domaine du désarmement, l'approche « étape par étape » n'ayant pas produit les effets escomptés, la délégation ivoirienne appelle les États dotés de l'arme nucléaire à envisager une nouvelle approche, plus efficace.

La Côte d'Ivoire se félicite de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et souligne l'importance de sa mise en œuvre rapide. L'espace extra-atmosphérique, considéré à juste titre comme un bien commun de l'humanité, mérite notre attention soutenue et requiert l'adoption urgente d'un instrument international juridiquement contraignant, pour le préserver de toute course aux armements et éviter ainsi sa militarisation. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire souligne la nécessité pour la communauté internationale de se doter d'un instrument plus contraignant dans le domaine des armes biologiques ou à toxines. Elle souhaite, de même, l'adoption d'un instrument universel, non discriminatoire afin de donner un gage de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire. S'agissant des armes chimiques, la Côte d'Ivoire appelle à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, ainsi qu'à l'application des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016). À cet égard, le mandat confié à l'OIA, lors de la réunion spéciale, les 26 et 27 juin dernier à La Haye, d'identifier et de traduire en justice les auteurs d'attaques aux armes chimiques, pourrait grandement contribuer à régler la question se rapportant aux allégations d'utilisation d'armes chimiques. La Côte d'Ivoire appelle le Conseil de sécurité à l'unité sur cette importante question.

Concernant le nucléaire iranien, la délégation ivoirienne appuie la mise en œuvre du Plan d'action global commun, jugé, dans l'ensemble, satisfaisant. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire voudrait inviter les parties prenantes à aplanir leurs divergences sur cet accord, fruit d'un compromis international inédit et qui demeure, à ce jour, une garantie certaine pour l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et un gage de paix et de stabilité régionale.

S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, la Côte d'Ivoire salue les évolutions positives observées ces derniers temps. La rencontre historique du 12 juin à Singapour entre le Président des États-Unis d'Amérique et le dirigeant nord-coréen, Kim Jong Un, demeure un des jalons majeurs de cette nouvelle dynamique régionale. La Côte d'Ivoire réitère à ce sujet son attachement aux principes de règlement pacifique des différends, à travers le dialogue et la concertation. Elle exhorte toutes les parties prenantes à écarter définitivement toute option militaire qui ne pourrait qu'occasionner des conséquences dommageables et irréversibles pour l'ensemble de la planète.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire, réaffirme son attachement au multilatéralisme, au droit international et souligne la nécessité d'accorder une haute priorité à la préservation du régime de non-prolifération des armes nucléaires, y compris leurs vecteurs, ainsi qu'à la promotion du désarmement et à la maîtrise des armements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Theresa May, Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M^{me} May (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Il n'est pas de plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales que la prolifération des armes de destruction massive. Cette question touche tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants du monde, et le Royaume-Uni, comme les autres membres permanents du Conseil de sécurité, a la responsabilité particulière de préserver les progrès importants que nous avons réalisés au cours des 70 dernières années grâce aux efforts gigantesques consentis par la communauté internationale pour contenir les forces effroyables qui ont surgi au XX^e siècle. Le cadre multilatéral des traités contre la prolifération des armes de destruction massive est une des plus grandes réalisations de la communauté internationale et il atteste de la valeur de la coopération mondiale. Il a amélioré notre sécurité à tous, a apporté une relative prévisibilité et stabilité et ouvert la voie aux accords sur la maîtrise des armements et au désarmement.

La plupart d'entre nous autour de cette table sommes nés à une époque où l'on craignait que des dizaines d'États allaient se doter de l'arme nucléaire. Au lieu de cela, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a permis de manière remarquable qu'une trentaine d'États abandonnent leur course à l'arme nucléaire. L'arsenal mondial a été réduit de près de 80 % depuis le pic de la guerre froide. C'est un véritable succès à l'échelle mondiale. Des résultats similaires voire plus impressionnants encore ont pas été obtenus dans le domaine des armes chimiques et biologiques. Plus de 96 % des stocks déclarés d'armes chimiques ont été détruits sous vérification internationale et plus aucun pays ne déclare officiellement posséder des armes biologiques. Toutefois, au cours des 18 derniers mois, ces progrès chèrement acquis ont été remis en question. Des armes chimiques ont été utilisées en Syrie, en Malaisie et au Royaume-Uni. Les conventions qui régissent notre

pacte nucléaire sont battues en brèche. La prévisibilité et la stabilité sont en recul. Si nous n'intensifions pas nos efforts collectifs pour préserver et consolider ce que nous avons, il existe un risque très réel de voir ces progrès s'effriter et être réduits à néant.

Le Traité sur la non-prolifération de 1970 est considéré à juste titre comme le fleuron de la détermination de la communauté internationale à combattre la prolifération nucléaire. Le défendre suppose un esprit d'initiative, dont votre administration et vous-même, Monsieur le Président, faites preuve à l'égard de la République populaire démocratique de Corée – qui représente la menace nucléaire la plus urgente dans le monde. En rencontrant Kim Jong Un, vous avez créé une occasion historique de parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Le consensus du Conseil s'agissant d'imposer des sanctions à la République populaire démocratique de Corée a joué un rôle non négligeable, mais nous ne continuerons pas à progresser de manière véritable vers la paix dans la péninsule coréenne à moins d'exercer une pression soutenue. Les sanctions doivent être strictement appliquées par tous, y compris les voisins de la République populaire démocratique de Corée. Nous devons rester vigilants.

Garantir la non-prolifération suppose également un leadership collectif similaire à celui qui a conduit à l'accord de 2015 sur le Plan d'action global commun, autrement dit l'accord nucléaire iranien. Pendant de nombreuses années, l'ampleur et la nature du programme nucléaire iranien ont suscité de graves préoccupations au niveau international. Le Plan d'action global commun a constitué un important pas en avant pour y remédier. Il demeure le meilleur moyen d'empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire, et nous sommes déterminés à préserver le Plan d'action global commun tant que l'Iran continuera de s'acquitter pleinement de ses obligations. L'Iran doit faire en sorte de s'acquitter de toutes ses obligations et, afin de surveiller que l'Iran les respecte bien, nous appuyons résolument l'Agence internationale de l'énergie atomique qui procède à des inspections et fait plein usage des autres dispositions du Plan d'action global commun en matière de surveillance.

D'autres aspects de la politique de l'Iran, en particulier son comportement déstabilisateur dans la région et ses efforts soutenus pour renforcer ses capacités en matière de missiles balistiques, continuent de provoquer de vives inquiétudes. La communauté internationale et le Conseil de sécurité, le cas échéant,

doivent être prêts à s'attaquer à ce problème. Le fait que l'Iran exporte et transfère des missiles et des technologies militaires sophistiquées à des groupes tels que le Hezbollah au Liban ou, comme l'a conclu le Groupe d'experts des Nations Unies créé en application de la résolution 2140 (2014), aux houthistes au Yémen contrevient également aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière. Cela risque d'entraîner une dangereuse escalade. Le Conseil se doit donc de prendre de nouvelles mesures énergiques pour s'attaquer à la fois au transfert et à la prolifération de ces technologies et faire en sorte que les conséquences soient plus lourdes pour ceux qui en sont responsables. Il est regrettable que la Russie continue d'empêcher le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité de faire cesser cette activité déstabilisante.

Les conséquences sinistres de l'érosion des normes mondiales en matière d'armes de destruction massive ne sont nulle part plus apparentes qu'en Syrie, où l'ONU a conclu que le régime d'Assad a à maintes reprises utilisé des armes chimiques, une violation directe d'une interdiction en place pendant près d'un siècle, vitale pour notre paix et notre sécurité collectives. Pourtant, la Russie a à plusieurs reprises usé de son veto pour empêcher le Conseil de sécurité de faire répondre le régime d'Assad de ses actes, mettant même fin aux activités du mécanisme international créé pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

C'est pourquoi je me félicite de la décision de 150 pays en juin, le plus grand rassemblement de son histoire, de donner mandat à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour identifier et désigner les responsables des attaques chimiques en Syrie et de mettre en place les dispositions nécessaires pour l'attribution des responsabilités pour tous les pays qui le demandent. Je voudrais remercier le Président Trump et le Président Macron de leur détermination, partagée avec le Royaume-Uni, de prévenir l'utilisation d'armes chimiques en Syrie via une action militaire conjointe menée en avril par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Cette action a adressé un message clair au régime d'Assad, à savoir que ceux qui utilisent des armes chimiques ne peuvent pas échapper à l'identification ou agir avec impunité. Les soutiens du régime doivent user de leur influence pour s'assurer que des armes chimiques ne seront pas utilisées de nouveau – car il ne doit y avoir aucun doute que nous y répondrons promptement et de façon appropriée si tel était le cas.

Le Royaume-Uni a vu les conséquences de l'érosion de ces normes à Salisbury cette année, lorsque la Russie a eu l'audace de déployer un agent neurotoxique dans nos rues. Le Royaume-Uni a présenté des preuves détaillées clairement énoncées dans le mandat d'arrêt lancé en avril contre deux agents de l'État russe pour tentative de meurtre et possession et utilisation d'une arme chimique. Nous avons, de concert avec nos alliés, pris les mesures qui s'imposent et nous continuerons de prendre les mesures nécessaires pour assurer notre sécurité collective. Tout ce que la Russie a fait, c'est brouiller les pistes en inventant désespérément des preuves de toutes pièces. Les membres permanents du Conseil de sécurité ne doivent pas attaquer et saper le régime international de non-prolifération et les institutions qui le sous-tendent. Tous les membres du Conseil doivent s'acquitter des responsabilités qui sont de préserver ces régimes, en appui à la paix et à la sécurité internationales. J'espère sincèrement que la Russie se joindra au consensus international contre l'utilisation des armes chimiques et aux efforts collectifs visant à le faire respecter. Si tel est le cas, le Conseil pourra de nouveau œuvrer de concert pour débarrasser le monde des armes chimiques, sinon, nous ne devons laisser personne douter de la détermination de la communauté internationale à défendre les régimes internationaux de non-prolifération.

Le Conseil n'est pas saisi de tous les défis en matière de prolifération, mais ceux-ci n'en sont pas moins importants. Il nous faut renforcer les règles pour suivre le rythme des nouvelles technologies et des chaînes d'approvisionnement de plus en plus complexes. Nous devons aider tous les Membres de l'ONU à développer leurs capacités et leurs réglementations et veiller à ce qu'ils puissent contribuer à cet effort mondial. Le rôle discret, mais essentiel, que joue l'ONU doit être au cœur de ces efforts. En tant que Membres de l'ONU, nous devons donc investir l'expertise et les ressources diplomatiques nécessaires dans les conventions.

C'est l'engagement collectif de tous les États du monde qui a permis de mettre en place le cadre de non-prolifération. Même les plus puissants reconnaissent qu'investir dans une retenue collective basée sur des règles a été le moyen le plus efficace de défendre les intérêts de sécurité nationale et d'éviter le recours unilatéral à la force. Nous ne pouvons pas laisser ce cadre être sapé aujourd'hui par ceux qui rejettent les valeurs et ignorent les règles qui ont assuré notre sécurité. Il faudra un engagement collectif pour le renforcer face aux défis d'aujourd'hui. Et à cet égard et comme cela a

toujours été le cas, le Royaume-Uni, jouera un rôle de chef de file.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre des Pays-Bas.

M. Rutte (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Cette année, les armes de destruction massive ont à plusieurs reprises mis en péril notre sécurité, sapé la stabilité internationale et causé de terribles souffrances. L'année 2018 a donc très clairement montré combien la non-prolifération était importante. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, qu'en tant que politiciens, nous sommes les premiers responsables de la sécurité de nos citoyens, et je pense que les institutions multilatérales jouent un rôle majeur s'agissant de cette question.

Comme je le dirais dans l'allocution que je prononcerai plus tard dans la journée devant l'Assemblée générale, le Royaume des Pays-bas a toujours plaidé – et il continuera de plaider – en faveur d'un ordre international et d'une coopération multilatérale basés sur des règles, en particulier s'agissant des questions de sécurité interne et d'autres questions d'intérêt commun. La coopération multilatérale requiert un soutien actif de notre part à tous, notamment et en particulier même sur la question des armes de destruction massive. Nous devons saluer les progrès importants faits en matière de maîtrise de ces armements.

Pendant 50 ans, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a permis de maintenir le nombre des pays dotés d'armes nucléaires à moins de dix. Il est facile d'imaginer le nombre de conflits, l'instabilité et toutes les violences que cela a prévenu. Je suis donc encouragé par le fait que les Ministres américain, russe et britannique des affaires étrangères aient exprimé leur appui et leur attachement continus au TNP à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Nous avons vu certaines mesures positives concernant la non-prolifération cette année relativement à la Corée du Nord. L'objectif ultime de nos efforts conjoints est de faire en sorte que la Corée du Nord renonce à ses capacités en matière de missiles balistiques nucléaires et à ses programmes d'armes de destruction massive. Elle doit faire cela de manière globale, vérifiable et irréversible. Nous saluons les efforts que vous, Monsieur le président, êtes en train de déployer personnellement pour parvenir à une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires. Car nous savons que le problème ne peut être réglé que par la voie pacifique. En tant que Président du Comité des sanctions, les Pays-Bas

mettent tout en œuvre pour s'assurer que tous les pays appliquent pleinement les sanctions, afin de maintenir la pression sur la Corée du Nord et l'amener à souscrire à ses obligations internationales.

Le Royaume des Pays-Bas est d'avis que le Plan d'action global commun approuvé par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité reste un bon exemple de la façon dont le Conseil et la communauté internationale doivent travailler la main dans la main aux fins de la non-prolifération. L'Agence internationale de l'énergie atomique a conclu dans 12 rapports consécutifs que l'Iran est en train de respecter ses engagements au titre de l'accord conclu. Tant que ce sera le cas, nous aussi respecterons nos engagements. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le rôle de l'Iran dans la région – son programme de missiles balistiques et son bilan en matière de droits de l'homme. En particulier, le soutien de l'Iran au Hezbollah, le rôle qu'il joue en Syrie et en Iraq et dans la mise au point de missiles par les houthistes au Yémen restent une source de grave préoccupation pour les Pays-Bas, et il faut y remédier.

L'utilisation répétée d'armes chimiques est profondément alarmante. Elle cause de terribles souffrances et érode la norme internationale établie. Il ne saurait y avoir d'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques, ni pour les attaques à grande échelle en Syrie ni pour les attaques individuelles en Malaisie et au Royaume-Uni. Cela vaut également pour l'utilisation éventuelle d'armes chimiques par le régime syrien à Edleb.

Nous tous, ici au Conseil et en dehors du Conseil, avons une responsabilité. En raison de l'impasse au Conseil, nous avons chargé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'enquêter et d'identifier les responsables de l'utilisation de ces armes. Nous ne devons pas rester les bras croisés. Nous devons faire entendre nos voix, agir et appuyer fermement l'OIAC afin que les auteurs de ses actes puissent être traduits en justice. Et nous devons le faire ensemble. L'indécision des pays qui affirment appuyer les principes de désarmement et de non-prolifération peut, au bout du compte, avoir des conséquences désastreuses. Et pour ce qui de l'attaque à Salisbury, nous réaffirmons notre confiance dans les enquêtes menées par le Royaume-Uni. Nous nous félicitons qu'il ait engagé des poursuites criminelles, un pas important vers la justice. Cela nous renforce dans notre conviction qu'il est essentiel de faire répondre les responsables de leurs actes.

Enfin, les conséquences dévastatrices de l'utilisation d'armes de destruction massive soulignent combien il importe d'agir en urgence. L'utilisation de ces armes ne peut jamais devenir la nouvelle norme. Nous devons prévenir l'impunité à tous prix. Une norme juridique ne peut être efficace que si nous la respectons collectivement dans le cadre d'un effort multilatéral.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Le cheik Al Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire toute notre satisfaction et notre joie de vous voir présider aujourd'hui une réunion au sommet du Conseil de sécurité. Nous apprécions l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance publique, qui confirme que vous attachez la plus haute importance à l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales, à savoir les armes de destruction massive (ADM).

Le débat qui se tient dans cette salle se déroule dans un climat délicat marqué par les circonstances complexes auxquelles est confronté le monde actuellement. C'est particulièrement vrai dans la région du Moyen-Orient. Outre la propagation des conflits et du terrorisme, nous sommes confrontés à d'autres menaces liées à l'utilisation des ADM. Ce ne sont plus des menaces virtuelles, parce que nous avons récemment été témoins de tirs de missiles balistiques, d'essais nucléaires et de l'utilisation d'armes chimiques dans de nombreux endroits du monde.

À cet égard, je réitère la position de principe constante de l'État du Koweït en ce qui concerne la non-prolifération. Nous condamnons l'utilisation de toutes les ADM quels que soient le lieu, le moment et les parties responsables. L'utilisation des ADM constitue une violation grave du droit international. Il sera impossible de faire régner la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde tant qu'existeront de telles armes.

Nous avons récemment été témoins des horreurs causées par les attaques à l'arme chimique perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques en Syrie. Ces attaques confirment que la menace de prolifération des ADM n'a pas reculé, en dépit des nombreux traités et résolutions qui en criminalisent l'emploi. Nous suivons avec une profonde préoccupation la possibilité que d'autres attaques se produisent à l'avenir, que ce soit en Syrie ou ailleurs dans le monde. Nous soulignons la nécessité de lutter contre les attaques chimiques en

s'appuyant sur l'unité du Conseil de sécurité pour contrer le danger imminent que posent les ADM, et ce afin de garantir la mise en œuvre des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1540 (2004).

Le Royaume d'Arabie saoudite est la cible d'attaques sans précédent commises au moyen de missiles balistiques tirés par des milices houthis contre son territoire et des sites civils et religieux. L'État du Koweït réitère sa ferme condamnation et sa dénonciation des tirs de roquettes qui visent le Royaume d'Arabie saoudite en particulier, et la région en général. Nous soulignons également la nécessité que le Conseil de sécurité agisse et s'acquitte de ses responsabilités en luttant contre la menace à laquelle est confronté le Royaume d'Arabie saoudite afin de préserver la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est pleinement disposée à prendre des mesures supplémentaires pour mettre un terme à ces attaques, qui sont indiscutablement liées à la prolifération des ADM.

Au vu des événements qui secouent la région du Moyen-Orient, l'État du Koweït reste déterminé à appuyer toutes les résolutions de l'ONU, et il s'est félicité de l'adoption de la résolution 2231 (2015). Bien que la République islamique d'Iran continue de mettre en œuvre les dispositions de cette résolution et que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publie des rapports confirmant le respect par l'Iran de ses obligations nucléaires, nous prenons note avec préoccupation des rapports internationaux indépendants indiquant que l'Iran continue d'appuyer et de financer des milices et des groupes armés dans les pays arabes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'ingérence de l'Iran au Yémen, et comme le confirme la résolution adoptée par la Ligue des États arabes le 11 septembre, le territoire du Yémen a été transformé en une rampe de lancement pour les missiles balistiques fabriqués par l'Iran, qui ciblent les voisins du Yémen et menacent la navigation maritime dans le détroit de Bab el-Mandab et la mer Rouge, ce qui non seulement a une incidence néfaste sur la sécurité et la stabilité au Yémen et dans la région, mais constitue également une violation de la résolution 2216 (2015). La résolution de la Ligue des États arabes appelle l'Iran à cesser tous les actes de cette nature qui portent atteinte à la sécurité et aux intérêts supérieurs des États de la région. Elle l'appelle également à mettre en place des mesures de confiance avec ses voisins afin de créer des liens basés sur une politique de bon voisinage, la coopération, le respect

mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

Au moment où je prononce mon discours dans le cadre de ce débat, je suis très honoré de m'exprimer en tant que représentant des États arabes au Conseil de sécurité, pour faire part des inquiétudes et des préoccupations de nos peuples épris de paix ainsi que de leur aspiration à la sécurité et à la stabilité. Dans ce contexte, l'État du Koweït et tous les autres États arabes réaffirment leur foi absolue en l'action multilatérale sous l'égide de l'ONU, conformément aux objectifs, principes et engagements énoncés dans la Charte des Nations Unies. Je souligne aussi la position des États arabes sur l'importance d'assurer l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été prorogé indéfiniment après la décision prise à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive

Nous réitérons l'appel des pays arabes demandant aux trois parrains de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de s'acquitter de leurs responsabilités en appliquant cette résolution, qui faisait partie intégrante de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous soulignons également la nécessité qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses installations nucléaires sous la supervision et la surveillance de l'AIEA, en particulier compte tenu du fait qu'il est le seul pays du Moyen-Orient qui n'a pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Pour conclure, la détermination dont vous faites montre, Monsieur le Président, à lutter contre les problèmes que posent les armes de destruction massive ne se limite pas à la présente séance; elle est aussi manifeste dans les initiatives diplomatiques en cours visant à apaiser les tensions et à dénucléariser la péninsule coréenne. Ces efforts se déroulent dans un climat de cohésion et d'unité parmi les membres du Conseil de sécurité en vue de contrer les activités et programmes illégaux de la République populaire démocratique de Corée. Nous savons qu'il reste un chemin long et difficile à parcourir pour dénucléariser la péninsule coréenne. Nous sommes pourtant convaincus que l'engagement absolu et sincère de toutes les parties concernées, ainsi que la pleine mise en œuvre de toutes

les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mèneront à la conclusion d'un accord de paix durable et global dans une péninsule coréenne débarrassée des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Wang Yi (Chine) (*parle en chinois*) : Le maintien de la paix et de la sécurité mondiales est la responsabilité principale du Conseil de sécurité, qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies, et il relève également de la responsabilité commune de tous les membres du Conseil de sécurité. Compte tenu des menaces complexes à la paix et à la sécurité internationales, comment le Conseil de sécurité doit-il s'acquitter de cette mission et jouer son rôle? C'est une question qui doit être examinée attentivement. La Chine est convaincue des choses suivantes.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses fonctions de manière juste et équitable, conformément à la Charte. Le Conseil doit défendre les buts et principes énoncés dans la Charte, le droit international universellement reconnu et les normes qui régissent les relations internationales. Il doit préserver l'autorité et le rôle de l'ONU dans les affaires internationales et protéger la souveraineté, l'indépendance et les droits et intérêts légitimes de tous les pays. Le Conseil de sécurité doit adhérer au règlement politique comme règle de base. Il doit également être le plus fervent défenseur des solutions politiques, du règlement des différends par le dialogue et la concertation. Il doit utiliser efficacement tous les outils à sa disposition, y compris ses bons offices, la médiation, les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et intensifier ses efforts en matière de diplomatie préventive pour faire avancer l'objectif ultime de parvenir à des règlements politiques.

Le Conseil de sécurité doit renforcer son unité en vue de promouvoir le consensus. Tous ses membres doivent garder à l'esprit la responsabilité qui leur incombe de maintenir la paix et la sécurité mondiales. Ils doivent renforcer leur unité et leur coordination, mettre de côté les considérations géopolitiques individuelles, garantir le bon fonctionnement du Conseil et défendre les intérêts communs de tous les États Membres de l'ONU. Le Conseil doit renforcer sa planification et sa coordination en général en vue de créer des synergies, agir en coordination et coopérer avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Secrétaire général et le système de développement

des Nations Unies pour que les piliers politique et de développement s'appuient mutuellement et pour assurer la complémentarité des efforts visant à instaurer une paix pérenne et un développement durable.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité mondiales et un défi que nous devons tous relever. La Chine estime que nous devons intensifier nos efforts dans trois domaines. Premièrement, nous devons garantir l'état de droit pour consolider et améliorer le régime international de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les autres résolutions pertinentes du Conseil constituent le fondement juridique du régime international de non-prolifération. Nous devons tous œuvrer avec diligence pour préserver son universalité, son efficacité et son autorité, en particulier en prévenant l'acquisition par les terroristes et les autres acteurs non étatiques des matières et des technologies ayant trait aux ADM.

Deuxièmement, nous devons agir sur plusieurs fronts pour mettre en œuvre le TNP de façon équilibrée. Chaque pays doit honorer ses engagements, assumer ses responsabilités et respecter ses obligations internationales. Le TNP et les accords connexes doivent être appliqués dans leur intégralité et scrupuleusement. Les deux poids, deux mesures, des modalités discriminatoires et une application sélective de la loi sont inadmissibles.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération internationale et les capacités de non-prolifération de tous les pays. C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale en matière de non-prolifération. Il faut appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer des politiques de non-prolifération en fonction de leur situation nationale et les encourager à renforcer leurs capacités en matière de non-prolifération et d'application des lois. Nous devons également intensifier les échanges et renforcer la coopération par des mesures concrètes pour renforcer les maillons les plus faibles et assurer la sécurité de tous.

Le Plan d'action global commun relatif à la question nucléaire iranienne est une victoire du multilatéralisme obtenue à grand prix, qui renforce le régime international de non-prolifération nucléaire et la paix et la stabilité au Moyen-Orient en général. S'il est vrai qu'aucun accord international n'est parfait,

le Plan d'action global commun a été entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Les événements des trois dernières années ont montré qu'il s'agit d'un accord viable et la Chine encourage l'Iran à continuer d'honorer tous les engagements auxquels il a souscrit. Dans le même temps, le droit légitime de tous les pays à entretenir des relations économiques et commerciales normales avec l'Iran doit être respecté. La Chine appelle les parties concernées à garder à l'esprit une perspective plus globale, à avoir une vue à long terme et à préserver le caractère sacré, l'intégrité et l'efficacité du Plan d'action global commun.

Depuis le début de l'année, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la situation sur la péninsule coréenne. La Chine a déployé des efforts inlassables à cette fin, et nous appuyons les accords importants conclus entre les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis lors du sommet de Singapour. Nous appuyons également les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour améliorer leurs relations. Nous appelons toutes les parties à saisir les occasions qui se présentent actuellement pour traduire ce consensus politique en mesures concrètes et à œuvrer à la mise en place d'un mécanisme de paix et à terme, à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, en vue d'y instaurer une paix durable dans les meilleurs délais.

La Chine agit sur la base de son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la préservation du système international actuel qui repose sur les Nations Unies. Nous nous sommes acquittés avec diligence de nos responsabilités et obligations internationales. Nous devons continuer d'œuvrer de concert en faveur de la paix et de la sécurité pour tous.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Chine a toujours respecté le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. C'est une tradition de notre politique étrangère. Nous respectons ce principe, ce qui a été reconnu par la communauté internationale. Nous ne nous sommes jamais ingérés et nous ne nous ingérerons jamais dans les affaires intérieures d'un autre pays. Nous rejetons toutes les accusations injustifiées à cet égard et nous appelons les autres États à respecter les buts énoncés dans la Charte et à s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans le monde contemporain, une lutte efficace contre la prolifération des armes de destruction massive revêt une importance particulière pour le maintien de la stabilité mondiale et régionale et pour garantir la sécurité de tous les États, sans exception. Une coopération constructive dans ce domaine est un élément important de nos efforts pour créer un climat positif au niveau international.

Je pense que tout le monde convient que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, qui prévoient des mesures concrètes à l'encontre de ceux qui violent le régime de non-prolifération, doivent être strictement respectées. La pierre angulaire à cet égard demeure la résolution 1540 (2004), au titre de laquelle les États Membres ont l'obligation de prendre des mesures concrètes pour empêcher que les armes de destruction massive et leurs composants ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, qui prévoient des sanctions pour le transfert de tout type d'armes à des terroristes, revêtent aussi une importance particulière. De tels transferts ont bel et bien eu lieu et doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Tout comme il y a 50 ans, lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été ouvert à la signature, mon pays demeure attaché à l'objectif de débarrasser le monde de la menace nucléaire. Dans le même temps, il faut tenir compte de tous les facteurs ayant une incidence sur la stabilité stratégique, et tous les pays dotés de capacités nucléaires militaires doivent prendre part au processus de négociation. Les tentatives de certains pays visant à interdire les armes nucléaires sans tenir compte des principes fondamentaux du TNP n'ont aucune chance d'aboutir et ne font que créer plus d'ambiguïté dans les approches de la non-prolifération des ADM à l'avenir.

En parlant du TNP, je ne saurais passer sous silence la résolution 2231 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé le Plan d'action global commun pour régler la question du programme nucléaire iranien. Le retrait unilatéral des États-Unis de cet accord constitue une grave menace pour le régime de non-prolifération, d'autant plus que, comme nombre d'autres orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, Téhéran honore strictement ses obligations au titre du Plan d'action global commun,

ce qui a été confirmé régulièrement par l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Russie est convaincue de la nécessité de préserver le Plan d'action global commun, ce à quoi nous œuvrons activement en coopération avec l'Iraq, la Chine et l'Union européenne. Sinon, nous risquons d'être confrontés à une montée des tensions dans l'ensemble du Moyen-Orient, ce qui mettra en péril la stabilité régionale et le régime de non-prolifération. L'effondrement du Plan d'action global commun serait très contre-productif pour les efforts en cours visant à dénucléariser la péninsule coréenne, que nous saluons et appuyons activement.

D'autres obstacles majeurs à la non-prolifération nucléaire persistent – à savoir la décision des États-Unis de différer pour une période indéfinie, peut-être à jamais, sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la décision des États parties au TNP concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen Orient.

La situation est également alarmante en matière de désarmement chimique, principalement en ce qui concerne les actions de certains États occidentaux, qui continuent de porter contre les autorités syriennes des accusations infondées d'utilisation d'agents chimiques interdits. Nous les mettons en garde s'agissant de nouvelles attaques sur le territoire de la République arabe syrienne sous de faux prétextes. Cela constituerait une violation flagrante de la Charte des Nations unies et saperait les efforts visant à promouvoir un règlement politique dans ce pays qui souffre depuis longtemps. Le Gouvernement syrien a détruit tout son arsenal d'armes chimiques conformément à l'accord russo-américain de 2013, entériné par la résolution 2118 (2013) et les résolutions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En revanche, certains groupes terroristes ont en leur possession des agents de guerre chimiques. Ils ont appris à les synthétiser et ont construit leurs propres laboratoires à cette fin. Cela fait longtemps que nos services de renseignement, notamment ceux des États-Unis, nous mettent en garde à cet égard. La Russie a proposé à plusieurs reprises d'élaborer une stratégie globale de lutte contre le terrorisme chimique. En 2017, la Russie et la Chine ont présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution sur le sujet, lequel n'a pas été examiné, et cela n'est pas notre faute. De manière plus générale, dès mars 2016, à la Conférence du désarmement de Genève, nous avons déposé un projet de convention pour lutter contre les actes de terrorisme chimique et biologique. Malheureusement, les travaux

sur ce document ont été artificiellement bloqués, et je suis certain que nous savons tous par quels pays. Néanmoins, nos propositions tiennent toujours.

Dans le même temps, la situation se détériore au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, où nos collègues occidentaux cherchent à imposer des prétendues fonctions attributives à son Secrétariat technique, en violation flagrante de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), ce qui porte atteinte aux prérogatives du Conseil de sécurité.

Parallèlement, la rhétorique nullement fondée du « highly likely » en lien avec l'affaire de Salisbury est de plus en plus fréquente. Cela étant, le Royaume-Uni s'obstine à rejeter les propositions que nous lui avons faites à plusieurs reprises tendant à mener une enquête conjointe, malgré le fait qu'il en a le devoir selon ses obligations au titre de la CIAC, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, de la Convention consulaire bilatérale de 1965 et de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959. Cela mène à penser qu'il est possible que s'ils ne veulent pas coopérer, c'est qu'ils ont quelque chose à cacher. Nous appelons une fois de plus Londres à entamer un dialogue constructif afin d'établir la vérité.

L'évolution de la situation nous donne des raisons de croire qu'aujourd'hui, aucune possibilité ne peut être exclue, pas même celle de provocations impliquant l'utilisation d'armes biologiques. Compte tenu des tentatives de manipulation du statut de la CIAC dont j'ai parlé plus haut, je souhaite mettre en garde contre la tentation de faire de même avec la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Je voudrais souligner que la Convention stipule que le droit d'ouvrir et de mener des enquêtes appartient exclusivement au Conseil de sécurité. Il n'y a aucune disposition qui parle de suppléants, et il ne peut y en avoir. D'ailleurs, je voudrais rappeler au Conseil qu'à plus d'une occasion, nous avons proposé de convenir d'un mécanisme de vérification pour la CIAB avec tous ses participants. Cependant, les États-Unis ont rigoureusement bloqué cette proposition et l'ont finalement complètement enterrée. La volonté de Washington de garder une liberté d'action a également été manifeste lorsque le régime de la Convention a rencontré de nouveaux problèmes liés à la propagation d'activités militaires médicales et biologiques, notamment dans l'espace post-soviétique. Nous exhortons tout un chacun à renoncer à la militarisation des services de soins de santé. La Russie a toujours préconisé le renforcement de la CIAB, et nous mettons en œuvre plusieurs initiatives

à cette fin, notamment le déploiement d'équipes mobiles de lutte contre les épidémies afin d'intervenir rapidement en cas d'urgences biologiques.

Le dialogue entre la Russie et les États-Unis, qui sont les deux plus grandes puissances nucléaires, revêt une importance particulière pour le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Nos deux États étaient présents à la création des cadres communs de coopération multilatérale visant à empêcher ces armes de tomber entre les mains d'acteurs non étatiques et à lutter contre les actes de terrorisme nucléaire. La Russie estime toujours que cette interaction est fondamentale, non seulement pour Moscou et pour Washington, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Ne la sacrifions pas au nom de décisions instantanées et de calculs irréflectifs. Sur la base solide de la Charte des Nations Unies, la Russie est toujours ouverte à une coopération honnête avec les cinq principaux États dotés d'armes nucléaires et avec tous les autres pays dans l'intérêt du renforcement de la stabilité stratégique mondiale. Nous espérons que la présente séance du Conseil de sécurité, l'organe clef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous permettra de faire un pas dans cette direction. À cet égard, nous pensons que l'initiative du Président Trump de convoquer la présente séance tombe à point nommé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie.

M. Negewo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance de haut niveau sur la non-prolifération. Nous sommes très heureux de vous voir, Monsieur le Président, présider cette importante séance. En effet, la non-prolifération est une question prioritaire à l'ordre du jour du Conseil et il est donc opportun et pertinent que nous en débattions au plus haut niveau.

Il y a quelques jours, le monde a rendu hommage au regretté Kofi Annan. Dans un discours qu'il a prononcé en 2006, il a dit :

« Car y a-t-il menace plus grave, dans le monde d'aujourd'hui, que celle d'une arme nucléaire ou biologique qui tomberait entre les mains de terroristes, ou qui serait utilisée par un État, à la suite d'un épouvantable malentendu ou erreur de calcul? Plus il y a d'États qui possèdent une telle arme et plus grave est le risque. Et

plus les États dotés de telles armes développent leurs arsenaux, ou insistent que ces armes sont indispensables à leur sécurité nationale, et plus les autres États estimeront devoir en posséder aussi, pour leur sécurité ».

Telle est en effet la réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. En effet, la prolifération des armes de destruction massive fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité mondiales. Des questions nucléaires liées à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran aux attaques chimiques en Syrie et à l'incident de Salisbury au Royaume-Uni, les risques de prolifération sont devenus l'un des plus graves défis de notre époque. Le régime international de non-prolifération est mis à rude épreuve et les craintes suscitées par les armes nucléaires dans le monde n'ont jamais été aussi vives depuis la fin de la guerre froide, comme l'a noté le Secrétaire général António Guterres.

Nous pensons qu'il est absolument vital que nous nous attaquions de manière globale aux risques de prolifération. Nous n'avons d'autre choix que de nous efforcer de trouver des solutions négociées, par des moyens politiques et diplomatiques, à certaines des questions les plus difficiles auxquelles nous sommes actuellement confrontés. Nous avons tous observé l'évolution de la situation à la suite de la récente réunion au sommet entre vous, Monsieur le Président, et M. Kim Jong Un, dont les résultats nous ont donné l'espoir que la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la cause de la paix en Asie du Nord-Est progresseront. Nous encourageons ces efforts, car nous avons une expérience directe de comment par des moyens diplomatiques il a été possible d'instaurer la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et de régler la situation de « ni guerre ni paix » qui a existé pendant 20 ans entre nos deux pays.

Nous espérons sincèrement, Monsieur le Président, que vous maintiendrez la dynamique créée récemment en vue de trouver une solution globale, pacifique, diplomatique et politique à la question de la République populaire démocratique de Corée, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil doit continuer d'appuyer ces efforts. À cet égard, les discussions autour d'un sommet de suivi sont effectivement encourageantes. Nous nous félicitons également des résultats du troisième sommet intercoréen de Pyongyang, et nous espérons qu'ils jetteront les bases d'une action concrète en faveur d'une paix et d'une sécurité durables et d'une dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne, conformément

aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil doit aider les parties concernées à progresser dans cette direction. Dans l'intervalle, nous estimons qu'il sera crucial de continuer à appliquer le régime de sanctions.

En ce qui concerne la question liée aux activités nucléaires iraniennes, nous restons convaincus que le Plan d'action global commun est une réalisation importante pour le multilatéralisme. Toutefois, nous comprenons les défis et les difficultés que pose la mise en œuvre plus large de la résolution 2231 (2015). Bien que nous soyons conscients que le retrait des États-Unis du Plan d'action pose un grave problème, l'engagement des autres pays participants sera essentiel à sa mise en œuvre intégrale. Nous espérons qu'ils continueront de déployer tous les efforts possibles pour relever les principaux défis et contribuer à la mise en œuvre intégrale de cet accord, qui demeure vital pour l'architecture mondiale de non-prolifération.

Nous pensons que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) continue de jouer un rôle important dans la lutte contre le risque de prolifération posé par les acteurs non étatiques. Le renforcement du plan-cadre du Comité pour l'aide aux États Membres, qui vise à combler les lacunes dans sa mise en œuvre, demeure important pour faire face de manière globale au risque de prolifération posé par les acteurs non étatiques, notamment les terroristes. Le Conseil devrait également prêter une attention particulière au renforcement de la collaboration entre le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et les membres de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées.

Enfin, les accords multilatéraux, tels que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, continuent de contribuer immensément à la prévention et à l'élimination de la prolifération des armes de destruction massive. Alors que le risque de prolifération est considérable, il est dans l'intérêt de tous de préserver ces importants accords multilatéraux afin de garantir notre sécurité collective et d'assurer leur application intégrale et effective.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement inébranlable de l'Éthiopie à continuer de s'acquitter de ses obligations internationales en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter que les armes

de destruction massive et leurs vecteurs ne tombent entre les mains d'acteurs étatiques et non étatiques, notamment les terroristes, et en mettant pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à cet égard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente réunion au sommet des dirigeants mondiaux consacrée à la lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes de destruction massive. Étant donné que les précédents orateurs ont mentionné les conséquences dévastatrices de l'emploi et de l'essai d'armes de destruction massive, j'aimerais que le Conseil et le monde comprennent que le Kazakhstan, comme d'autres pays et vastes territoires, en souffre depuis le début de la guerre froide.

L'objectif de la séance d'aujourd'hui nous tient tout particulièrement à cœur et constitue l'une des priorités clefs de mon pays en matière de politique étrangère. L'attachement ferme et indéfectible du Kazakhstan à la paix et à la sécurité internationales a commencé au moment de son indépendance en 1991. Notre chef d'État, le Président Nursultan Nazarbayev, avait alors pris la décision audacieuse et ambitieuse de renoncer à notre arsenal nucléaire et de fermer le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, respectivement le quatrième arsenal et le deuxième site le plus important du monde. La communauté internationale a salué le caractère louable et inédit de ces décisions en proclamant le 29 août, date de fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, Journée internationale contre les essais nucléaires. En septembre, la communauté des Nations Unies a célébré la Journée dans le cadre d'un nouveau format officiel de haut niveau. À cette occasion, la communauté internationale a renouvelé son appel en faveur de mesures plus efficaces afin de rétablir la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas.

Au début de cette année, en janvier, la séance la plus marquante de la présidence kazakhe du Conseil de sécurité a été consacrée à l'importance des mesures de confiance dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive (voir S/PV.8160). Les mesures de confiance ont permis d'arrêter la course aux armements et d'empêcher une catastrophe nucléaire au cours du siècle passé. Aujourd'hui, le monde

attend des puissances nucléaires une réédition de ces mesures visionnaires, ce qui n'est malheureusement pas pleinement reconnu à la séance d'aujourd'hui.

À la séance du Conseil de sécurité de janvier, ainsi que dans son manifeste, « Le monde au XXI^e siècle », le Président Nazarbayev a noté que les principales puissances nucléaires devaient être en première ligne des efforts en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et donner l'exemple en réduisant leurs propres arsenaux d'armes de destruction massive. Les conflits passés ont montré que nous ne pouvions assurer notre sécurité en sapant la sécurité des autres. Le Président Nazarbayev nous a donc tous exhortés à comprendre que l'élimination complète des armes nucléaires et le désarmement total constituaient la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. C'est pourquoi il a appelé tous les États Membres de l'ONU à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires d'ici à 2045, année du centenaire de la création de l'ONU.

Nous avons vu quelques exemples positifs de mesures de confiance, tels que le rapprochement intercoréen et le sommet de Singapour, grâce en partie aux efforts personnels du Président Trump. Ces mesures peuvent inspirer d'autres exemples positifs de bonne volonté et de coopération sincère. Le Kazakhstan appuie pleinement ces débuts prometteurs et est prêt à partager son expérience et ses compétences pratiques, si nécessaire, sur la base de notre héritage, comme je l'ai mentionné. Toutefois, la confiance ne peut à elle seule garantir la pérennité de ces succès; elle doit s'accompagner d'une application stricte de tous les instruments juridiques et réglementaires et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions. Sans diminuer le rôle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il est clair que le monde a besoin d'un cadre juridique international plus solide pour lutter contre les armes de destruction massive. À l'heure actuelle, la mise en œuvre asymétrique du Traité nuit à la confiance entre les pays dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. Néanmoins, le TNP ne doit pas perdre de son efficacité ni de sa pertinence face au scepticisme ambiant.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit aussi devenir l'un des éléments les plus importants et les plus indispensables de l'architecture mondiale de non-prolifération. Ce traité, une fois pleinement opérationnel, favorisera la confiance mutuelle. Le Kazakhstan coopère activement avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète

des essais nucléaires et organise chaque année des manifestations internationales de haut niveau visant la mise en œuvre effective de mesures concrètes pour parvenir à un monde exempt d'armes menaces nucléaires. C'est là le résultat naturel de nos engagements. Pour atteindre cet objectif, nous devons d'abord et avant tout interdire de façon définitive les essais nucléaires. Deuxièmement, la devise « L'atome au service de la paix » doit rester pour nous une importante boussole morale. Entretemps, toutefois, nous ne devons pas cesser d'œuvrer en faveur d'une interdiction juridique des armes nucléaires, tout en gardant à l'esprit notre objectif primordial qu'est la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En ouvrant la banque d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'année dernière, le Kazakhstan a apporté une nouvelle contribution au renforcement du régime de non-prolifération, ainsi qu'à l'utilisation sûre et fiable de l'uranium à des fins pacifiques. Nous remercions tous les donateurs – les États-Unis, l'Union européenne, le Koweït, les Émirats arabes unis, la Norvège et la Nuclear Threat Initiative – de leurs généreuses contributions financières qui ont rendu possible ce projet. Nous remercions également de leur coopération la Chine et la Russie, qui ont autorisé le passage par leur territoire de l'uranium faiblement enrichi et du matériel destiné à la banque.

Comment pouvons-nous promouvoir la non-prolifération et le désarmement par le biais du Conseil de sécurité? Premièrement, le Conseil doit maintenir son unité et son entente afin d'adresser au monde un message clair et sans équivoque concernant sa position ferme sur ces questions. Il est vital que tout un chacun comprenne que les sanctions sont des mesures provisoires et non une fin en soi. Leur efficacité doit être mesurée à l'aune des progrès réalisés en vue de parvenir à un règlement politique pacifique. Le Président de mon pays a aussi proposé que le retrait du TNP soit rendu extrêmement difficile, peut-être par le biais d'une résolution spéciale du Conseil de sécurité qui prévoirait des répercussions graves pour les pays violant le Traité. Il a également proposé de mettre au point un système légalement contraignant de garanties qui seraient données par les puissances nucléaires aux États qui renoncent volontairement à leurs armes nucléaires, ainsi qu'à ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires afin de les encourager à ne pas en acquérir. Il s'agit là d'une mesure juste qui peut être prise sans occasionner de coûts importants.

Les zones exemptes d'armes nucléaires continuent d'être un moyen efficace de lutter contre la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi mon président a proposé de renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires en organisant une réunion de haut niveau à leur attention à Astana l'année prochaine. Les membres permanents du Conseil de sécurité devraient encourager l'expansion de ces zones en leur fournissant des garanties de sécurité. Nous espérons par ailleurs que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale sera approuvée par le dernier membre permanent qui ne l'a pas encore fait.

Compte tenu des critiques formulées à l'égard d'un régime de non-prolifération considérablement affaibli en Syrie, le Kazakhstan est intimement convaincu que le Conseil doit faire front commun et rechercher inlassablement une solution globale aux questions d'arbitrage et de poursuites, sans transférer ces prérogatives à d'autres structures, ce qui risquerait de les polariser et de les politiser plus encore. Le règlement politique du conflit syrien contribuera également à éliminer le vide qui rend possible l'utilisation d'armes chimiques en toute impunité. Pour notre part, le Kazakhstan continuera de mettre à disposition la plateforme d'Astana consacrée au cessez-le-feu et aux mesures de confiance en complément et à l'appui du processus de Genève, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Pour ce qui est du Plan d'action global commun, ce document multilatéral a rempli sa mission première en mettant l'Iran sur une voie exempte d'armes nucléaires, l'AIEA ayant confirmé que l'Iran a honoré toutes ses obligations nucléaires. Le Kazakhstan, grâce à sa réputation de médiateur honnête, a accueilli deux séries de pourparlers au cours des négociations qui ont abouti à l'accord. En tant que premier exportateur mondial d'uranium, le Kazakhstan a beaucoup contribué en fournissant 60 tonnes d'uranium brut à l'Iran en échange de l'envoi par Téhéran de plus de 300 kilogrammes d'uranium hautement enrichi en Russie. Toutes les parties à l'accord se sont félicitées de cette mesure comme d'un jalon important, ainsi que de cette action qui a marqué le début de la mise en œuvre du Plan d'action global commun. Malgré certaines complications liées aux obligations de certaines parties à l'accord, nous espérons qu'il continuera d'être mis en œuvre. Nous proposons que les nouveaux problèmes et défis soient examinés par tous les moyens diplomatiques possibles, sans détruire ce que nous avons eu tant de mal à réaliser.

Enfin, il faut que tous les membres du Conseil fassent preuve de responsabilité, de volonté politique et de sagesse aux fins d'une avancée de grande importance historique. Nous voulons que les aiguilles de la boussole morale qui nous guide s'éloignent des intérêts nationaux étroits pour se tourner vers une vision plus large d'un monde sûr et sécurisé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Suède.

M^{me} Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : En les écoutant, j'ai entendu les représentants de tous les pays autour de cette table dire qu'ils appuyaient l'idée que les efforts diplomatiques multilatéraux sont impérativement nécessaires pour relever les défis d'aujourd'hui. La paix et la sécurité internationales, la prévention des conflits et la lutte contre le terrorisme occupent, à juste titre, une place de choix dans notre ordre du jour. C'est pourquoi je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance sur la non-prolifération.

On nous a demandé de faire connaître nos vues sur les quatre thèmes de cette séance d'information : l'efficacité des sanctions, les moyens de mise en œuvre, les acteurs non étatiques et les armes de destruction massive. Je crois qu'une coopération multilatérale étroite est la réponse à toutes ces questions. Le monde serait certainement un endroit beaucoup plus dangereux sans les accords et traités existants du régime international de désarmement et de non-prolifération. Pourtant, ce cadre multilatéral dépend de notre volonté de toujours trouver des solutions collectives.

Nous assistons, dans de nombreuses régions du monde, à une modernisation des arsenaux d'armes nucléaires, à un renforcement des capacités en matière de missiles, à un accroissement de la menace de l'emploi d'armes chimiques, et à une normalisation de la rhétorique entourant toutes les armes de destruction massive. L'histoire nous a montré à de trop nombreuses reprises que de telles mesures tracent la voie qui mène à la catastrophe. Les États dotés d'armes nucléaires assument une responsabilité particulière s'agissant de faire respecter et de tenir l'engagement de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cette fin, la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 doit permettre de consolider les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération. La Suède appelle aussi encore une fois

tous les États à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération est l'outil commun sur la voie du désarmement et de la non-prolifération, mais je voudrais mettre l'accent aujourd'hui sur trois points spécifiques, que de nombreux intervenants ont déjà abordés. Ce sont les défis posés à l'accord nucléaire conclu avec l'Iran, la mise au point d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée, et l'utilisation répétée d'armes chimiques.

Premièrement, le Plan d'action global commun – l'accord avec l'Iran – est une réalisation historique. C'est un exemple concret d'efforts diplomatiques efficaces de non-prolifération. L'accord prévient la prolifération nucléaire en Iran, mais vise aussi à éviter un effet de contagion dans la région. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé que l'Iran continue de remplir ses obligations au titre de l'accord. Tant que ce sera le cas, le Plan d'action global commun réduit effectivement la capacité de l'Iran de mettre au point des armes nucléaires.

C'est pourquoi la Suède, à l'instar du reste de l'Union européenne (UE), regrette profondément le retrait unilatéral des États-Unis de cet accord – une décision lourde de conséquences qui rend notre monde beaucoup moins sûr. Et, pour le dire franchement, quelles sont les alternatives à cet accord? Saper un outil multilatéral concret de non-prolifération entrave dangereusement nos efforts conjoints de non-prolifération ailleurs.

De concert avec nos partenaires de l'UE, nous nous efforcerons d'atténuer les effets négatifs des politiques des États-Unis. La Suède et le reste de l'UE continueront de promouvoir des relations et un dialogue plus larges avec l'Iran, notamment sur des questions telles que les droits de l'homme. Le rôle de l'Iran dans la région et ses tirs de missiles sont clairement un motif de préoccupation. Ces préoccupations peuvent et doivent toutefois être examinées séparément et non pas au dépend du Plan d'action global commun. On ne peut garantir la sécurité dans la région du Moyen-Orient que par des solutions diplomatiques et une coopération renforcée, non par davantage de polarisation et d'isolement. Il faut se rappeler que nous avons essayé cela auparavant et pendant des décennies, par le biais d'isolement et de sanctions, et tout cela n'a eu pour résultat que d'appuyer les forces les plus conservatrices en Iran. C'est un problème.

Deuxièmement, le programme d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée représente une menace majeure pour le régime mondial de non-prolifération. Les récents efforts diplomatiques méritent notre appui plein et actif. Les progrès continus dans le dialogue intercoréen sont très encourageants, et le sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée à Singapour, en juin, a été vraiment important. Toutes les parties doivent maintenant maintenir la dynamique et prendre des mesures positives. Pour la République populaire démocratique de Corée, cela signifie qu'il faut que les engagements pris soient traduits en engagements juridiquement contraignants. L'AIEA doit avoir un rôle à jouer dès le début de la vérification du processus de dénucléarisation et de désarmement. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer d'agir en rangs unis.

Troisièmement, l'utilisation d'armes chimiques est une violation grave du droit international. Toute violation sape les normes établies et risque d'éroder le tabou international qui entoure ces armes. Il s'agit là d'une évolution très grave et très préoccupante. L'utilisation d'armes chimiques est moralement abjecte et ne doit jamais être acceptée.

En Syrie, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a confirmé que des armes chimiques ont été utilisées à plusieurs reprises par la République arabe syrienne et par Daech. Nous avons appuyé la décision de charger l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'identifier les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Bien

qu'un mécanisme établi par le Conseil eût été préférable, la question était trop importante pour permettre qu'elle soit bloquée. Mais cela n'exonère pas le Conseil de son obligation de s'assurer que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

À Salisbury, au Royaume-Uni, il y a eu une tentative ciblée d'assassiner à l'aide d'un agent neurotoxique. De telles agressions sont absolument inacceptables, et nous appelons la Russie à coopérer pleinement avec les enquêtes.

Nous ne devons jamais oublier pourquoi nous nous efforçons d'éliminer ces armes terribles. Jusqu'à présent, nous n'avons pas parlé des victimes. J'ai moi-même rencontré des rescapés d'attaques à l'arme nucléaire, et je n'oublierai jamais leurs histoires. Des victimes d'armes chimiques ont fait des récits similaires. Il est important d'entendre de telles expériences personnelles pour comprendre ce contre quoi nous luttons. Cela a absolument renforcé ma détermination à redoubler d'efforts aux fins de la non-prolifération et du désarmement.

Il est clair que les armes de destruction massive constituent une menace mondiale que nous devons contrer ensemble. Ce n'est que par des solutions multilatérales, y compris de la part du Conseil, que nous pourrions prévenir efficacement l'utilisation de ces armes répugnantes. Le cadre multilatéral pour la non-prolifération et le désarmement est également un pilier essentiel de l'ordre international fondé sur des règles. Nous le devons aux survivants et aux victimes de ces attaques perpétrées dans le passé, et nous le devons aux générations futures.

La séance est levée à 12 h 30.